

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 27  
Date de la convocation : 3 novembre 2010



N° 149

L'an deux mille dix et le neuf du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : M<sup>me</sup> SANTONJA, MM COMBE, CONTE, M<sup>me</sup> ROMÉRO, M. OUSSET, M<sup>me</sup> CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, M<sup>me</sup> PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, M<sup>me</sup> RAMON BOTONNET, M. PAUL, M<sup>me</sup> CARRETIER, MM CARILLO, M<sup>lle</sup> VAN ELST, M. SAUVAN, M<sup>me</sup> FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, M<sup>me</sup> TARAYRE, MM BOUSQUEL, PLANCHERON.

**PROCURATIONS** : M<sup>me</sup> LABORDE en faveur de M<sup>me</sup> ROMÉRO  
M<sup>me</sup> BOULANGÉ en faveur de M<sup>me</sup> TARAYRE  
M. SAVY en faveur de M. BOUSQUEL

**ABSENTES** : M<sup>mes</sup> CONFAIS, ALQADI NASSAR

### **RESTAURATION SCOLAIRE – DELEGATION de SERVICE PUBLIC – AFFERMAGE**

#### **Rapporteur : Monsieur GRÉPINET**

Le Conseil municipal est informé de l'aboutissement de la procédure de délégation de service public par affermage de la restauration scolaire sur Juvignac.

Les documents suivants ont été transmis à chaque conseiller le 8 octobre 2010, soit plus de 15 jours avant la délibération de ce soir :

- Rapport de M<sup>me</sup> Danièle ANTOINE-SANTONJA, Présidente de la commission municipale de délégation du service public de restauration scolaire
- Copie de la convocation de la réunion de la commission Délégation de Service Public en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010
- PV de la commission municipale de délégation de service public en date du 23 juillet 2010
- PV de la commission municipale de délégation de service public en date du 4 mai 2010
- PV de la commission municipale de délégation de service public en date du 30 août 2010

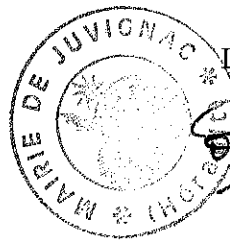
Ont été annexés à la convocation du Conseil municipal en date du 3 novembre 2010, le projet de contrat d'affermage et le projet de règlement intérieur.

Au vu des différents documents repris ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- De décider d'attribuer à la société SOGERES la délégation de service public par affermage de la restauration scolaire sur Juvignac, pour une durée de 6 ans, à compter du 1/1/2011
- D'approuver le projet de contrat d'affermage
- D'approuver le règlement de service
- D'autoriser M<sup>me</sup> le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Grépinet à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

 Le Maire  
*Salloua*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 17 11 2016  
et publication  
le 17 11 2016